



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de la Seine-Maritime**

Pôle Emploi, Insertion, Entreprises
Service politique de la ville

Appel à projets

PLAN QUARTIERS SOLIDAIRES JEUNES 2021

CONTEXTE

Le comité interministériel des villes a acté le 29 janvier 2021 la reconduction du fonds Quartiers Solidaires mis en place pour faire face à la crise sanitaire. En 2020, ce fonds a permis de faire vivre la solidarité, de renforcer les liens sociaux, le bien vivre ensemble au cœur des quartiers en répondant aux besoins des plus fragiles.

Au regard des besoins spécifiques de la jeunesse en cette période difficile, le fonds Quartiers solidaires pour l'année 2021 cible en priorité le déploiement de projets à destination de ce public.

Ainsi, le fonds «Quartiers Solidaires Jeunes», doté pour le département de la Seine-Maritime de crédits à hauteur de 186 345€, sera mobilisé uniquement pour les associations et en priorité celles de grande proximité en capacité d'agir au plus près des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV).

PUBLIC CONCERNÉ

Les actions doivent viser les jeunes des QPV, âgés de 0 à 25 ans : tout-petits, enfants, jeunes et étudiants.

CHAMPS D'INTERVENTION

Le fonds quartiers solidaires jeunes est destiné à soutenir des actions et des associations qui s'inscrivent dans les champs d'intervention suivants :

- **la continuité éducative**, entendu au sens de la lutte contre le décrochage scolaire, la réussite éducative, les apprentissages complémentaires aux savoirs fondamentaux acquis en milieu scolaire, les pratiques favorisant l'apprentissage de la vie en collectif, la transmission de savoirs entre générations, l'ambition scolaire et personnelle, la lutte contre fracture numérique pour faciliter les apprentissages, améliorer l'accès aux droits des jeunes, favoriser les mobilités...

- **la santé mentale et les troubles du comportement**

La pandémie a renforcé les fragilités d'ordre psychologique, notamment chez les plus jeunes. Il convient d'intensifier les actions de repérage et de prévention des troubles comportementaux, en lien avec les acteurs du territoire qui sont en contact direct avec le public (clubs sportifs, structures socio-éducatives, établissements scolaires...). Les actions proposées pourront tout aussi bien concerner la formation des acteurs, le repérage des situations de troubles, la prévention des addictions... Les projets

proposés feront l'objet d'une étude en lien avec l'ARS, et le cas échéant d'autres acteurs (centres médico-sociaux du département, CCAS, ASV...),

- l'insertion professionnelle

Le plan « un jeune une solution » offre un panel diversifié d'outils pour faciliter l'insertion professionnelle. Le public QPV peut néanmoins être confronté à des difficultés spécifiques, telles que des contraintes de mobilités, de savoir-être, de connaissance des dispositifs, d'accompagnement... L'appel à projet quartiers solidaires se propose de financer toute action dont l'objectif direct visera à faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires tels que des chantiers éducatifs solidaires, des actions « d'aller vers » pour atteindre les jeunes les plus éloignés de l'emploi ou de la formation.

Les actions mettront en avant des démarches ou pratiques locales particulièrement innovantes et favoriseront la participation des filles et jeunes femmes.

ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles les associations intervenant dans les QPV et en priorité les associations de grande proximité (*petites associations agissant au cœur des quartiers, dotées d'un budget global inférieur ou égal à 50 000€ et de moins de 5 salariés*).

Les actions doivent avoir lieu dans le courant de l'année 2021 (réalisation au plus tard au 31/12/2021). Toutefois, pour des actions qui nécessiteraient de se dérouler dans le calendrier de l'année scolaire 2021-2022, celles-ci pourraient se décliner jusqu'en juin 2022.

Les projets devront respecter les mesures sanitaires définies par le Gouvernement.

Les associations qui seront soutenues par ce fonds devront s'engager à promouvoir et à faire respecter les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

COMMUNICATION

Les porteurs de projets, dont les actions seront retenues, veilleront à faire apparaître les logos et la participation du Ministère de la Ville et de l'ANCT sur tous les supports de communication utilisés pour promouvoir leur projet.

Pour plus de renseignements, merci de consulter le site :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101#scrollNav-3>

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Pour les projets sélectionnés, le montant de la subvention accordée est à l'entière appréciation des autorités délégataires des crédits.

Le montant de la subvention accordée ne pourra dépasser 80% du coût global de l'action.

Seront exclues du soutien financier de cet appel à projets, les actions déjà financées au titre de la programmation 2021 des contrats de ville.

Conformément aux termes de l'acte attributif de financement, les structures subventionnées en 2020 dans le cadre du fonds Quartiers solidaires devront produire le bilan qualitatif et financier de l'action si elles sollicitent une demande de subvention au titre des Quartiers solidaires jeunes 2021.

MODALITÉ DE CANDIDATURE

Les demandes de subvention sont à saisir sur la plateforme de dépôt « Dauphin »

Pour déposer une demande :

- **Pour une première demande**

Le porteur doit se connecter sur la plateforme Dauphin pour créer son compte personnel :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Il choisit son identifiant et son mot de passe. Ce compte permettra au porteur de déposer une demande de subvention, de la modifier et de mettre à jour les informations de son organisme.

▪ **Ce n'est pas une première demande**

Le porteur utilise son identifiant et son mot de passe pour déposer son dossier de demande de subvention.

En cas de besoin pour la connexion à l'outil DAUPHIN ou pour la saisie du dossier, vous pouvez contacter :

- la cellule d'accompagnement nationale : 09 70 81 86 94 (numéro gratuit)

support.P147@proservia.fr

- le service politique de la ville de la DDETS : Tony FRANC - 02 76 27 71 36

tony.franc@seine-maritime.gouv.fr

Points de vigilance lors de la saisie de votre projet :

- Intituler le nom de votre projet sous la forme « **QS Jeunes + nom de l'action** »
- Dans la rubrique contrat de ville, choisir « **76 – hors contrat de ville** »,
- Pour la saisie du budget prévisionnel, le service de l'état à solliciter est : **76-ETAT-POLITIQUE-VILLE** ».

Veuillez ensuite informer la DDETS du dépôt de votre dossier : ddets-politiqueville@seine-maritime.gouv.fr en adressant une copie du document CERFA téléchargé à partir de l'outil DAUPHIN.

INDICATEURS D'EVALUATION

L'évaluation des projets devra au moins prévoir :

un bilan quantitatif permettant de :

- dénombrer le nombre de bénéficiaires
- distinguer le nombre d'hommes et de femmes,
- comptabiliser le nombre d'activités, ateliers, séances,...
- repérer les tranches d'âge
- identifier précisément le(s) QPV et la (les) commune(s) de déroulement de l'action

un bilan qualitatif précisant :

- la manière dont les objectifs ont été atteints
- les résultats des actions en lien avec l'insertion et l'emploi, le cas échéant

CALENDRIER

Date limite du dépôt des dossiers : 18 juin 2021, minuit au plus tard

Tout dossier déposé après cette date ou incomplet ne sera pas pris en compte

ANNEXE 1 – Liste des quartiers prioritaires politique de la ville

Extrait du décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015

Communes du département de Seine-Maritime relevant de la géographie prioritaire

Barentin :	Quartier Lalizel
Dieppe :	Quartiers Les Bruyères, Neuville, Val Druel
Fécamp :	Quartier du Ramponneau

Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Gonfreville l'Orcher :	Quartier Centre ville
Le Havre :	Quartiers Bléville nord, Bléville sud, Bois de bléville, Caucrauville-Soquence, Centre ancien – Quartiers sud, Mont Gaillard– Mare rouge

Métropole Rouen Normandie

Canteleu :	Quartier Plateau
Cléon/St Aubin lès Elbeuf :	Quartier Arts fleurs – Feugrais
Darnétal :	Quartier Parc du Robec
Elbeuf :	Quartier Centre ville
Grand Couronne :	Quartiers Bouttières, Diderot-Mesliers
Maromme :	Quartier Binche
ND de Bondeville :	Quartier Jean Moulin
Oissel :	Quartier Nord
Petit-Quevilly :	Quartier Piscine
Rouen :	Quartiers Grammont, Hauts de Rouen
St Etienne du Rouvray :	Quartiers Château blanc, Hartmann-Houssière, Thorez-Grimau
Sotteville lès Rouen :	Quartier Buisson-Gallouen